



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532573-DE-1-1  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Publication électronique le : 18 décembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2025

(2025-534)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** la délibération n°1 du Conseil Général en date du 17/12/2004 « Refonte du dispositif

d'attribution des subventions départementales » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA et monsieur Sébastien CHOCHOIS, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer 2 subventions, pour un montant total de 12 500 € au titre de l'année 2025, pour les sommes et dans les conditions reprises au rapport en annexe à la présente délibération, aux bénéficiaires suivants :

- Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures : 5 000€
- Office Central de la Coopération à l'École du Pas-de-Calais (OCCE 62) : 7 500€

**Article 2 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288G01	65748//93288	Subventions orientation formation	20 000,00	5 000,00
C03-288F01	65748//93288	Subventions enseignement	7 500,00	7 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**FICHE PASSAGE EN COMMISSION  
THEMATIQUE**

**Sous – programme : C03-288G01**



**①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures – BMLC</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	Centre Universitaire 21 rue Saint-Louis – BP 774 62327 BOULOGNE-SUR-MER cedex
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la promotion de la langue et de la culture française en organisant des sessions durant toute l'année et notamment l'été destinées à des publics étrangers souhaitant apprendre le français ou perfectionner leurs connaissances en langue française.</li> <li>- Organiser ses sessions de langues étrangères et de découverte culturelle pour tous publics.</li> <li>- Organiser des sessions de formation et des activités de formations professionnelles en langue française et en langues étrangères.</li> </ul>
<b>Nom du Président</b>	Monsieur ACCARY Dany
<b>Nom de la déléguée locale / correspondante administrative</b>	Madame FLAHAUT-VERNIEUWE Pascale
<b>N° Siren</b>	307 584 698

<b>Montant de la subvention 2025 sollicitée</b>	<b>5 000 euros</b>
---	--------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	Subventionnée par le département depuis 2014	
	De 2014 à 2017	3 377 €
	De 2018 à 2019	4 000 €
	2020 à 2022	5 000 €
	2023	Non sollicitée
	2024	5 000 €
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Ville de Boulogne-sur-Mer Communauté d'Agglomération du Boulonnais Université du Littoral Université d'Artois	

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« Nous souhaitons vous faire part de la situation financière particulièrement délicate que traverse notre association (...) Face à ces difficultés, nous avons décidé de nous orienter vers une nouvelle dynamique en misant sur la certification Qualiopi, qui permettra aux citoyens étrangers résidant sur notre territoire d'accéder à nos formations par le biais de leur compte personnel de formation, de la formation professionnelle au sein de leur entreprise ou par l'intermédiaire de France Travail(...) La mise en place de cette démarche nécessite un soutien financier que nous espérons pouvoir obtenir auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. »

#### Éléments complémentaires d'information

Cette année 2024 a été marquée par une baisse significative du nombre d'inscriptions aux séjours linguistiques que propose Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures.

Deux facteurs sont à prendre en compte pour expliquer le peu d'inscriptions aux séjours linguistiques d'été cette année :

- l'organisation des Jeux Olympiques à Paris a entraîné une forte augmentation des coûts de séjour ou d'excursion dans la Capitale rendant difficile la réservation pour nos groupes de jeunes étrangers.
- la mise en place du plan Vigipirate urgence attentats a suscité une appréhension légitime chez les parents de collégiens et lycéens des institutions à l'étranger, nous privant de séjours scolaires habituellement organisés en France.

#### Séjours linguistiques

Cette année 2024, Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures a accueilli un seul groupe composé de 8 élèves égyptiennes pour une semaine

Deux adolescentes de nationalité polonaise ont également séjourné pour une semaine.

Pour ce qui concerne le public adulte, seules 4 personnes (2 allemandes, 1 autrichienne et 1 britannique) ont participé à une formation intensive de 12 heures sur 4 jours du 15 au 19 juillet 2024.

#### Examens

En 2024, BMLC a organisé 13 sessions d'examen TCF dont 11 sessions Intégration, Résidence et Nationalité avec au total 92 candidats.

BMLC propose avant chaque session d'examens, aux candidats qui souhaitent se sentir plus confiants pour les épreuves, un module de préparation se déroulant sur 2 heures.

12 sessions de préparation se sont déroulées en cours d'année 2024, avec au total 17 personnes inscrites.

#### Autres actions de formation en dehors de la saison d'été

L'association a pu mettre en place avant la saison d'été 2 formations de 12 heures à raison de 2 heures par semaine, pour mini-groupes de 4 personnes (une formation de niveau B1, une autre de niveau B2).

Par ailleurs, les ateliers de français se poursuivent pour les groupes de jeunes britanniques en séjour sur la Côte d'Opale. BMLC a ainsi accueilli depuis le début de l'année cinq écoles avec 2 à 4 groupes pour 2 à 4 heures de français.

Sur demande, l'association propose également des cours particuliers de français ou d'anglais. Ainsi, 3 personnes ont bénéficié de 1 à 3 heures de cours de français, et 1 personne a suivi une formation de 11 heures en anglais pour élargir son vocabulaire professionnel

### ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 4,09 % au BP 2025

#### Ratio d'autonomie financière

Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2021	<b>44 697 €</b>	x	<b>316 jours</b>
2022	<b>22 812 €</b>	x	49 jours
2023	<b>11 928 €</b>	x	27 jours
2024	<b>20 533 €</b>	x	76 jours

Budget annuel de fonctionnement au BP 2025 : 122 324 €

#### Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :

Permettre le fonctionnement de l'association en début d'exercice et lors de situation exceptionnelle.

\*Valeurs Mobilières de Placement

#### Remarques :

1. Elue du CD 62 membre du Conseil d'Administration, (madame Mireille Hingrez-Céréda)
2. 2 exercices déficitaires qui font craindre pour la pérennité de l'association (l'augmentation des disponibilités est liée à une inscription de produits constatés d'avance de 20 000 €)
3. Forte dépendance aux subventions publiques (27% des recettes)

## Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)	Montant	%	PRODUITS (en €)	Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>19 746,00 €</b>	<b>16,14%</b>	<b>70 - Ventes de produits, prestations</b>	<b>88 824,00 €</b>	<b>72,61%</b>
- Achats alimentation			- Prestations de services	88 824,00 €	72,61%
- Fournitures administratives	690,00 €	0,56%	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>33 500,00 €</b>	<b>27,39%</b>
- Entretien, petit équipement, autres	19 056,00 €	15,58%	<b>- Département du Pas-de-Calais</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>4,09%</b>
- Frais pédagogiques			- Communauté d'Agglomération du Boulonnais	10 000,00 €	8,18%
- Logement stagiaires			- Commune de Boulogne-sur-Mer	6 000,00 €	4,91%
- Communication			- Autres (Université du Littoral Côte d'Opale 10 000 €/Université d'Artois 2	12 500,00 €	10,22%
- Frais d'enseignement					
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>5 033,00 €</b>	<b>4,11%</b>			
- Location mobilière et immobilière	4 500,00 €	3,68%			
- Entretien et réparations					
- Assurances	533,00 €	0,44%			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>15 695,00 €</b>	<b>12,83%</b>			
- Rémunération d'intermédiaires, honoraires	7 500,00 €	6,13%			
- Déplacements, missions et réceptions	7 800,00 €	6,38%			
- Frais postaux, télécommunications	160,00 €	0,13%			
- Services bancaires	235,00 €	0,19%			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>1 450,00 €</b>	<b>1,19%</b>			
- Impôts et taxes sur rémunérations	1 450,00 €	1,19%			
<b>64 - Frais de personnel</b>	<b>80 400,00 €</b>	<b>65,73%</b>			
- Rémunerations	60 000,00 €	49,05%			
- Charges sociales	20 400,00 €	16,68%			
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>122 324,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>122 324,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature du projet</b>			<b>87- Contributions volontaires en nature du projet</b>		
Secours en nature			Bénévolat (en équivalent rémunération)	19 305,00 €	
Mise à disposition des locaux et/ou matériels	5 200,00 €		Dons en nature		
Prestations	885,00 €		Prestations de service en nature	6 085,00 €	
Personnel bénévole	19 305,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>25 390,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>25 390,00 €</b>	

**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	Association Départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole du Pas-de-Calais (OCCE 62)							
<b>Adresse du Siège Social</b>	34 rue Michelet 62000 ARRAS							
<b>Objet</b>	<p>L'Office Central de la Coopération à l'École (O.C.C.E.) est une Fédération Nationale des Associations Départementales qui réunissent notamment des membres, des personnes majeures ou mineures, regroupés dans l'enseignement laïque en coopératives scolaires ou foyers coopératifs.</p> <p>Dans le premier et le second degré, les coopératives scolaires désignent les classes organisées pédagogiquement selon les principes de la coopération à l'école (méthode active d'éducation civique et intellectuelle).</p> <p>Dans le second degré, les foyers coopératifs sont des groupements d'élèves gérés par eux avec le concours des adultes en vue d'activités communes.</p> <p>L'association a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs.</p> <p>Ces coopératives scolaires et ces foyers coopératifs participent aux projets éducatifs avec les parents et les partenaires de l'environnement culturel, éducatif, sportif, économique et social de leurs établissements.</p> <p>Inspirée par un idéal de progrès humain, l'association se donne pour but l'éducation civique, morale, sociale, économique et intellectuelle des coopérateurs.</p>							
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame HUEZ Jacqueline							
<b>Nom de la déléguée locale /correspondante administrative</b>	Madame MITERNIQUE Christine							
<b>N° Siren</b>	775 630 130							
<b>Montant de la subvention 2025 sollicitée</b>	15 000 euros							
<b>Subventions accordées ces dernières années</b>	<p>Subventionnée par le département depuis 2002</p> <table> <tr> <td>2016</td> <td>16 125 €</td> </tr> <tr> <td>De 2017 à 2023</td> <td>11 000 €</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>7 500 €</td> </tr> </table>		2016	16 125 €	De 2017 à 2023	11 000 €	2024	7 500 €
2016	16 125 €							
De 2017 à 2023	11 000 €							
2024	7 500 €							
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun							
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Aucune							

## PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association.

« L'OCCE (Office Central de la Coopération des Écoles) a pour vocation de promouvoir la coopération, la citoyenneté et le développement durable au sein des écoles. Notre association intervient auprès des élèves, des enseignants et des familles pour favoriser un environnement éducatif enrichi, inclusif et responsable.

Dans le cadre de notre action, nous souhaitons poursuivre nos activités et mettre en place de nouveaux projets, par exemple des ateliers de sensibilisation à l'environnement, des actions de solidarité, des activités éducatives autour de la citoyenneté, de l'école inclusive et du partage de connaissances. Ces projets visent, dans le cadre des programmes officiels de l'Education Nationale, à installer un climat scolaire bénéfique aux apprentissages, à renforcer la cohésion sociale, à sensibiliser les jeunes aux enjeux citoyens et à encourager leur engagement dans la vie locale.

Cependant, la réalisation de ces actions nécessite un soutien financier. C'est pourquoi nous sollicitons une subvention d'un montant de 15 000 euros qui nous permettrait de couvrir une partie des frais liés à ces projets. »

#### Élément(s) complémentaire(s) d'information(s)

« L'Association Départementale OCCE 62 accompagne les coopératives scolaires du 1<sup>er</sup> degré et les foyers scolaires du 2<sup>ème</sup> degré ; au-delà de l'aide juridique et comptable pour la gestion de leurs comptes coopératifs, les enseignants apprécient ses missions et son aide à la mise en place de projets pédagogiques coopératifs auprès des élèves qui sont reconnues par les différents partenaires.

Ces actions qui entrent dans les objectifs du ministère « Unis pour l'école » se déclinent autour d'axes en lien avec le Socle commun de connaissance et les programmes de l'Education Nationale : patrimoine local, sciences et mathématiques, art et culture, éducation au développement durable, éducation aux médias, lire et écrire, littérature. Les projets coopératifs aident également les écoles et les établissements à créer un climat scolaire serein, à l'écoute des élèves, dans le respect de chacun et en lien avec le programme phare.

Les Aides aux projets se présentent sous différentes formes :

- Formation des enseignants sur le climat scolaire, l'Education au Développement Durable et autres thèmes au choix des équipes ; formations menées grâce à notre animatrice départementale
- Création d'outils pédagogiques à l'intention des équipes éducatives et des élèves (malles pédagogiques, dossiers d'accompagnement...)
- Mise en place d'actions et d'événements à destination des classes (rencontres jeux coopératifs, marchés de connaissances où les élèves tuteurs apprennent à d'autres élèves les gestes éco citoyens, rencontres « cerf-volant » sur différents territoires du Pas de Calais...)
- Aides financières sous forme de coup de pouce octroyées aux classes qui en font la demande afin de les aider à finaliser le budget du projet »

#### Nombre d'adhérents de l'Association Départementale (exercice 2023-2024) :

Total général de 123 438 coopérateurs et 1 017 coopératives.

14 membres associés (animateurs départementaux, membres du C.A. et associations affiliées).

#### Les actions de l'exercice 2022-2023

##### 1. Services rendus aux coopératives

Comme tous les ans deux dossiers de rentrée ont été adressés aux écoles ainsi que des flashes infos spécifiques aux actions proposées.

- 119 195 coopérateurs ont été assurés par l'intermédiaire du contrat MAE/MAIF/ OCCE et de nombreux dossiers de sinistres ont été ouverts.
- 9 classes ont bénéficié du « Coup de pouce » pour élaborer leurs projets coopératifs, soit une aide globale de 650 €.
- 22 écoles ont bénéficié d'une aide pour l'action EFJDD, soit une aide globale de 1 100 €.
- 210 coopérateurs ont acheté un agenda coopératif.
- De nombreuses visites d'aide et de contrôle auprès des coopératives et foyers sur demande du commissaire aux comptes, sur demande des mandataires ou des inspecteurs ont été effectuées cette année.

## 2. Actions de pédagogie

### a) Actions départementales

- 22 coopératives ont participé à l'action Ecoles Fleuries, Jardinage et Développement Durable et ont reçu un chèque de soutien.
- Les ateliers découverte « Musée », « Jeux coopératifs » et « développement durable » ont repris cette année

### b) Actions régionales

- 31 classes du Pas-de-Calais ont écrit des cascades d'écriture grâce à l'opération « une Œuvre, un livre »
- 25 classes ont participé à l'action « Maths en coops »
- 23 classes ont participé aux rencontres « Cerfs-volants et activités de plein air »
- 7 classes ont participé aux rencontres « Coop enjeux »
- 2 classes ont participé à une nouvelle action « marché des connaissances »

## 3. Actions de formation

- L'animatrice départementale a participé, à la demande des collègues, à de nombreux Conseils de maîtres ou Conseil d'École.
- Formation de nombreux mandataires au cours de l'année en présentiel ou en distanciel et de 119 directeurs.
- 16 formations départementales autour de la pédagogie coopérative, la prévention des conflits, le climat de classe, la gestion d'équipe et l'inclusion ont été assurées.
- Des interventions auprès d'élèves ont été programmées à la demande des enseignants (mise en route de conseils coops, journées d'intégration, lutte contre le harcèlement...)

Les éléments financiers sont ceux du siège Départemental

APPRECIATION DU RISQUE						
Nombre d'adhérents :						
123 438 (coopérateurs 2023/2024)						
Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 1,64 % budget prévisionnel 2025						
Ratio d'autonomie financière						
Année	Disponibilités	VMP *	Ratio (en jours de fonctionnement)			
2022	501 428 €	x	436 jours			
2023	502 782 €	x	396 jours			
2024	517 946 €	x	385 jours			
Budget 2023-2024 de fonctionnement était de 484 199 euros						
Les comptes sont arrêtés en année scolaire, du I septembre au 31 août.						

### Remarques :

1. Situation financière saine
2. Faible dépendance au financement départemental
3. Proposition d'abattement de 50 % conformément à la délibération cadre

## Budget prévisionnel 2025

CHARGES (en €)	Montant	%	PRODUITS (en €)	Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>3,73%</b>	<b>70 - Ventes de produits, prestations</b>	<b>43 907,00 €</b>	<b>9,62%</b>
- Achats alimentation			- Prestations de services	2 600,00 €	0,57%
- Fournitures administratives	900,00 €	0,20%	- Marchandises	5 257,00 €	1,15%
- Entretien, petit équipement, autres	11 600,00 €		- Autres	36 050,00 €	7,90%
- Eau énergies	4 500,00 €	0,99%	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>107 500,00 €</b>	<b>23,56%</b>
- Logement stagiaires			<b>- Département du Pas-de-Calais</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>1,64%</b>
- Communication			- Ministère Education nationale	100 000,00 €	21,91%
- Frais d'enseignement			<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>231 180,00 €</b>	<b>50,66%</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>43 050,00 €</b>	<b>9,43%</b>	- Cotisations	230 235,00 €	50,45%
- Documentation, divers	3 700,00 €	0,81%	- Autres	945,00 €	0,21%
- Entretien et réparations	1 200,00 €	0,26%	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>73 760,00 €</b>	<b>16,16%</b>
- Assurances	38 150,00 €	8,36%	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>10 570,00 €</b>	<b>2,32%</b>			
- Rémunération d'intermédiaires, honoraires	4 100,00 €	0,90%			
- Déplacements, missions et réceptions	3 300,00 €	0,72%			
- Frais postaux, télécommunications	2 400,00 €	0,53%			
- Services bancaires	600,00 €	0,13%			
- Publicité, publication		0,00%			
- Autres	170,00 €	0,04%			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>15 564,00 €</b>				
- Impôts et taxes sur rémunérations	10 540,00 €				
- Autres impôts et taxes	5 024,00 €				
<b>64 - Frais de personnel</b>	<b>100 278,00 €</b>	<b>21,97%</b>			
- Charges sociales	24 303,00 €	5,33%			
- Rémunérations	72 995,00 €	16,00%			
- Autres charges	2 980,00 €	0,65%			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>259 765,00 €</b>				
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>	<b>10 120,00 €</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>456 347,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>456 347,00 €</b>	<b>100%</b>

86 - Contributions volontaires en nature du projet			87- Contributions volontaires en nature du projet		
Secours en nature			Bénévolat (en équivalent rémunération)		
Mise à disposition des locaux et/ou matériels			Dons en nature		
Prestations			Prestations de service en nature		
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Education et des Collèges  
Service Administratif et Financier

**RAPPORT N°40**

Territoire(s): Tous les territoires

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025**

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2025**

La diversité des associations et des dynamiques associatives constitue une richesse remarquable qui contribue à faire vivre le Département du Pas-de-Calais, ces villes et villages, tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre ensemble, ambitions qui se situent au cœur du projet de mandat.

Depuis de nombreuses années, le Département du Pas-de-Calais accompagne le développement de la vie associative en établissant un partenariat constructif, dans le respect de l'autonomie des associations et de leur pluralisme, et qui s'est traduit, entre autre, par une délibération cadre liée aux critères d'attribution de subventions du 17 décembre 2004.

Cette délibération permet le soutien de toute association valablement déclarée en préfecture, tout organisme d'intérêt général valablement constitué au regard des lois et règlements qui le régissent ou tout établissement public.

Conformément à la délibération-cadre, les structures doivent correspondre aux champs de compétences obligatoires ou volontaristes du Département du Pas-de-Calais. Les actions d'intérêt général doivent être réalisées en direction des habitants du Pas-de-Calais et l'activité doit se dérouler dans le département ou au moins sur l'un de ses territoires.

Si une structure renouvelle sa demande, il y a lieu de consulter son ratio d'autonomie financière et d'appliquer un abattement de l'aide de de l'ordre de :

- 25 %, traduisant une autonomie de 6 à 12 mois (183 à 365 jours) ;
- 50 %, traduisant une autonomie de 1 à 2 années (366 jours à 730 jours) ;
- 100%, traduisant une autonomie de 2 ans et + (+ de 730 jours).

L'instruction des dossiers a conduit aux propositions suivantes :

**Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures**

Sous-programme	Association	Subvention sollicitée	Extrait de l'instruction
288G01	BMCL	5 000 €	Subvention accordée : 5 000 € en 2024. Dépendance à la subvention départementale : 4,09 % du budget primitif 2025. Ratio d'autonomie financière de 76 jours en 2024.

Proposition : octroi de la subvention.

Subvention proposée : 5 000 €

**1. Office Central de la Coopération à l'École du Pas-de-Calais (OCCE 62)**

Sous-programme	Association	Subvention sollicitée	Extrait de l'instruction
288F01	OCCE 62	15 000 €	Subvention accordée : 7 500 € en 2024. Dépendance à la subvention départementale : 1,64 % du budget primitif 2025. Ratio d'autonomie financière de 385 jours en 2023.

Proposition : octroi de la subvention réduite de 50%, conformément à l'abattement prévu par la délibération-cadre du 17 décembre 2004.

Subvention proposée : 7 500 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer les subventions ci-dessus, pour les sommes et dans les conditions reprises dans le présent rapport, pour un montant total de 12 500 € au titre de l'année 2025.

La dépense s'imputera sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288G01	65748//93288	subventions orientation formation	20 000,00	20 000,00	5 000,00	15 000,00
C03-288F01	65748//93288	subventions enseignement	7 500,00	7 500,00	7 500,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY